

N° de Dossier : 094706

En Euro

09036

AGC 09 16 Rue Louis Pasteur Parc Technologique Delta Sud 09340 VERNIOLLE

Association ADTAP

Maison du Tourisme
2 Boulevard du Sud - BP 30143
09004 FOIX CEDEX

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2020

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
0900100	303289	74		
N° Siret	31404702800068			



N° 11084* 21

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer
en double exemplaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2020

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Association ADTAP Maison du Tourisme 2 Boulevard du Sud - BP 30143 09004 FOIX CEDEX			
SIRET 3 1 4 0 4 7 0 2 8 0 0 0 6 8		Mél : vacances@ariegepyrenees.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration publique (tutelle) des ac	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	54 041
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AGC 09 16 Rue Louis Pasteur Parc Technologique Delta Sud 09340 VERNIOLLE	
Tél : 0561684370	Tél :
OGA/OMGA	Visueur conventionné
(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné :	Date : 30/06/20 Lieu : VERNIOLLE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT HENRI NAYROU
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																								
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b												
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c																			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				e														
																									f									
																									g									
																									h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																			
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)																			
I										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																						
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :																				
														à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																
1										2		3		4		5		6		7		8												
J										DIVERS																								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																		
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																		
K																						CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																								
										MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice																								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																								
										MVLT restant à reporter																								

Désignation de l'entreprise : <u>Association ADTAP</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Maison du Tourisme 09004 FOIX CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 1 4 0 4 7 0 2 8 0 0 0 6 8</u>			Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	2 903	CQ	2 903
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	215 000	AG	214 590
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 255	AK	1 255
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	147 772	AU	141 187
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	1 101	BI	1 101
	TOTAL (II)		BJ	368 045	BK	359 935
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	13 868	BW	13 868
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	25 000	BY	2 250
		Autres créances (3)	BZ	273 838	CA	273 838
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	816 335	CG	816 335
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 167	CI	30 167
		TOTAL (III)	CJ	1 159 209	CK	2 250
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 527 254	1A	362 185	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP		
(3) Part à plus d'un an :				CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		Association ADTAP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	271 174	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	35 213	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	135 855	
	Subventions d'investissement			DJ	1 826	
	Provisions réglementées *			DK	148 974	
	TOTAL (I)			DL	593 042	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	182 179	
	TOTAL (III)			DR	182 179	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	12 317	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	133 360	
	Dettes fiscales et sociales			DY	221 750	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 031	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	20 390	
TOTAL (IV)			EC	389 848		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 165 069		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	389 848	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	32 659	FH		FI	32 659			
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	32 659	FK		FL	32 659			
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	1 565 475			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	69 012			
	Autres Produits (1) (11)						FQ	84 500			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 751 646			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	754 116			
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	51 026			
	Salaires et traitements *						FY	620 683			
	Charges sociales (10)						FZ	224 526			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	9 144			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	2 250		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	29 283		
	Autres charges (12)						GE	7 004			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 698 033			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	53 613			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	16			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	20 778			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	20 795			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	20 795				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	74 408				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Association ADTAP</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	5 443	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	204 978	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	210 422	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	148 974	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	148 974	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	61 447	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 982 862	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 847 007	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	135 855	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières								HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *								HP	
	- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD		
	(9)	Dont transfert de charges								A1	44 288	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	440	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives		A6	Obligatoires		A9			
				dont cotisations facultatives Madelin		A7						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Engag à réaliser s/subv. attri Engag à réaliser s/subv. attri									28 583			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise Association ADTAP										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	2 903		D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	216 255		KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM			KN			KO				
		Installations gales, agencés*, aménagés des constructions	[Dont Composants	M2	KP			KQ			KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3	KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 735		KW			KX			
		Matériel de transport *				KY			KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	144 431		LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	149 165		LO			LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T			
		Autres participations				8U			8V			8W			
Autres titres immobilisés				1P	15		1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 084		1U			1V	16				
TOTAL IV				LQ	1 100		LR			LS	16				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	369 422		ØH			ØJ	16				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN			CØ			DØ	2 903					
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles TOTAL II		IO			LV			LW	216 255					
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY						
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB						
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS			MG			MH						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ			MK						
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU			MM	4 735		MN						
		Matériel de transport	IV			MP			MQ						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	1 393		MS			MT	143 037					
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV			MW						
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA						
	Avances et acomptes		NC			ND			NE						
TOTAL III		IY	1 393		NG	1 393		NH	147 772						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7						
	Autres participations		IØ			ØX			ØY						
	Autres titres immobilisés		I1			2B	15		2C						
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E	1 101		2F						
	TOTAL IV		I3			NJ	1 116		NK	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	1 393		ØL	368 045						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise Association ADTAP												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY	2 903				EL					EM					EN	2 903			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	215 845				PF					PG					PH	215 845			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	3 477				QE	405				QF					QG	3 881			
		Matériel de transport		QH					QI					QJ					QK				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	129 960				QM	8 739				QN	1 393				QO	137 306			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL III				QU	133 436				QV	9 144				QW	1 393				QX	141 187			
TOTAL GENERAL (I + II+ III)				ØN	352 184				ØP	9 144				ØQ	1 393				ØR	359 935			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1			
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6			
	Sur sol d' autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4			
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7			
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3			
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1			
TOTAL III		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM									NO					
Total général (I + II + III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																					
				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

Désignation de l'entreprise		Association ADTAP						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	177 620	4Y	29 283	4Z	24 724	5A	182 179	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	177 620	TV	29 283	TW	24 724	TX	182 179	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T		6U	2 250	6V		6W	2 250	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY	2 250	TZ		UA	2 250	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	177 620	UB	31 533	UC	24 724	UD	184 429	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	31 533	UF	24 724				
			UG		UH					
			UJ	148 974	UK	204 978				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Association ADTAP										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 101	UV		UW	1 101		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 500	4 500					
	Autres créances clients			UX	20 500	20 500					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	287 706	287 706					
	Charges constatées d'avance			VS	30 167	30 167					
TOTAUX			VT	343 974	VU	342 874	VV	1 101			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	133 360	133 360							
Personnel et comptes rattachés		8C	100 177	100 177							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	113 399	113 399							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	537	537						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 637	7 637						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 348	14 348							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	20 390	20 390							
TOTAUX		VY	389 848	VZ	389 848						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	135 855			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG		XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	10 698	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	10 698			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN				
									WN				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	1 747 852		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
									TOTAL I	WR	1 894 405		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)									WV		
		- imposées au taux de 0 %									WH		
		- imposées au taux de 19 %									WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XA
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										XS		
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH				XG	1 948 446
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD							
Créance dégagée par le report en arrière de déficit						ZI							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	1 948 446		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	54 041		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	54 041		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>Association ADTAP</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 471 816
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	1 471 816
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	54 041
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	1 525 857
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	100 177
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *				ZV	
Provisions pour risques et charges *				Reprises sur l'exercice	
PROVISION RETRAITE				8X	10 698
				8Z	
				9B	
Provisions pour dépréciation *					
				9D	
				9F	
				9H	
Charges à payer					
				9K	
				9M	
				9P	
				9S	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :				YN	10 698
				↓	↓
				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>Association ADTAP</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	11 727				ZD							
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE							
									ZF	11 727						
	TOTAL I			ØF	11 727						ZG					
										ZH	11 727	TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier						Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT	69 012		
	- Locations, charges locatives et de copropriété						dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		)	XQ	73 168			
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	35 979		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	- Autres comptes						dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	20 947	)	ST	575 957			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD												ZJ	754 116		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE												YW	536		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés						(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		)	9Z	50 490			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD												YX	51 026		
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée												YY	4 389		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	2 210		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *												ØB	606 545		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL			
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : <u>Association ADTAP</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre
---	---

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Association ADTAP</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Association ADTAP										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019				et clos le : 31/12/2019				Durée en nombre de mois 1 2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	19			
Dont apprentis								YF				
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT				
TOTAL 1								OX				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE				
Subventions d'exploitation reçues								OF				
Variation positive des stocks								OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON				
Variation négative des stocks								OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX						
Période de référence				GY			/			/		
Date de cessation				HR			/			/		

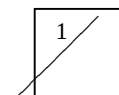
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2020



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

3 1 4 0 4 7 0 2 8 0 0 0 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Association ADTAP

ADRESSE (voie)

Maison du Tourisme 2 Boulevard du Sud - BP 30143

CODE POSTAL

09004

VILLE

FOIX CEDEX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 31404702800068

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Association ADTAP

ADRESSE (voie) Maison du Tourisme 2 Boulevard du Sud - BP 30143

CODE POSTAL 09004

VILLE FOIX CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	28 583	
Engag à réaliser s/subv. attri Engag à réaliser s/subv. attri	19 809	
Subv. inves. insc. au cpte res Q-p subv. invest. au result. e		5 443
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		28 583
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		1 775
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		2 663
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		134 373
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		23 500
Report de ressources non utili Report de ressources non utili		14 085
Total	148 974	210 422

Désignation de l'entreprise Association ADTAP

Numéro siret 31404702800068

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
CHARGES NON FISCALISEES HORS CENTRALE RESERVATION		1 747 852
TOTAL		1 747 852

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
PRODUITS NON FISCALISES HORS CENTRALE DE RESERVATION		1 948 446
TOTAL		1 948 446

Désignation de l'entreprise Association ADTAP
Numéro de siret 31404702800068

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
PRODUITS À RECEVOIR	599
PROD A RECEVOIR RESA	
Total des produits à recevoir	599

Désignation de l'entreprise Association ADTAP
Numéro de siret 31404702800068

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise Association ADTAP
Numéro de siret 31404702800068

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			30 167		
Total des charges constatées d'avance			30 167		

Désignation de l'entreprise Association ADTAP
Numéro de siret 31404702800068

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUIT CONSTATE D AVANCE			20 390		
Total des produits constatés d'avance			20 390		